

Projet d'établissement 2020 - 2022

Pourquoi un Projet d'établissement ?

Outre l'obligation décrétole (décret « Missions » du 24/5/97), un Projet d'établissement est l'occasion de déterminer des priorités à mettre en œuvre durant trois ans afin de faire vivre mieux encore notre projet pédagogique et de l'adapter aux exigences d'un monde en évolution. L'ensemble des représentants de la communauté éducative (professeurs et éducateurs, élèves, parents, membres du PO et équipe de direction) s'est prononcé sur le choix de ces priorités.

Par qui et comment sera-t-il mis en œuvre ?

La réalisation de ce Projet d'établissement nécessitera la collaboration des différents partenaires de notre communauté éducative. Sa mise en œuvre s'inscrit dans la continuité du Projet d'établissement précédent et de traditions existant depuis plusieurs années à l'Institut des Dames de Marie. Elles constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Comment sera évaluée sa réalisation ?

Pour effectuer régulièrement la confrontation entre les objectifs proposés dans le Projet d'établissement et les actions réalisées, le Conseil de participation évaluera périodiquement sa réalisation. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Comment chacun sera-t-il informé du suivi de sa mise en application ?

Les organes réunissant les différents acteurs de notre communauté scolaire se réuniront régulièrement pour lancer des actions en vue de la réalisation de ce Projet d'établissement: Conseil pédagogique, réunion des éducateurs, assemblée des délégués, Association des parents, Conseil d'administration, ...

« Exigence intellectuelle à visage humain avec les valeurs chrétiennes comme ligne de conduite », voilà qui caractérise l'enseignement dispensé à l'Institut des Dames de Marie. Chaque élève qui, en présence de ses parents, s'inscrit dans notre établissement bénéficiera de cet enseignement dont le Projet éducatif et pédagogique précise que :

« L'adhésion de notre communauté éducative à ces valeurs entraîne des implications concrètes:

- une organisation de la "cité scolaire" établissant des règles simples, connues de tous, des mœurs respectueuses des personnes et des biens, proscrivant l'arbitraire et la violence, établissant le dialogue et la concertation, instaurant des procédures et des contrats garantis par une autorité clairement désignée; »

De 2020 à 2022, pour atteindre cet objectif et actualiser cette implication, notre Communauté éducative se donne comme priorité de travailler les points suivants :

1. Groupes de projets : impliquer les élèves et les enseignants dans les structures comme Ecoteam, Solid'AdoS (cellule pour la prévention et la lutte contre le harcèlement), le groupe cabaret qui construit un spectacle intergénérationnel...
2. Communiquer autour des projets : rendre les activités organisées et les projets menés plus visibles en communiquant davantage, notamment via la plateforme Smartschool.
3. Représentation des élèves : favoriser l'implication des élèves dans les instances via les délégations de classe et le conseil de participation.
4. Respect des règles de vie collective : travailler sur leur acquisition en bonne collaboration avec les parents en poursuivant l'attribution de moyens structurels à la fonction de préfet d'éducation.

« - une éducation suscitant le souci du bien commun, l'attention mutuelle, le respect des engagements, le sens de la beauté et de la gratuité, la joie de vivre, l'initiative; »

De janvier 2020 à décembre 2022, pour atteindre cet objectif et actualiser cette implication, notre Communauté éducative se donne comme priorité de travailler les points suivants :

1. Spiritualité : poursuivre l'organisation d'événements qui mettent en lumière l'Evangile dans un esprit d'ouverture vers les autres cultures et religions.
2. Introspection : participation des élèves de 5es aux retraites spirituelles et sociales.
3. Respect : mise en place de campagnes chapeautées par Solid'AdoS.
4. Hygiène alimentaire : Mise en place de projets de découverte d'autres types d'alimentation.
5. Hygiène de vie : entreprendre des actions de prévention pour lutter contre les assuétudes (alcool, drogues, jeux vidéo...).
6. Santé : Initiation de tous les élèves aux techniques de réanimation.

« - un apprentissage mettant l'accent sur le discernement, la pensée, le goût de la recherche et de l'effort, une culture générale articulée, un enseignement qui, au-delà des critères d'utilité, rende sensible au mystère et à la complexité du monde et de l'homme, suscite le questionnement et la quête. »

De janvier 2020 à décembre 2022, pour atteindre cet objectif et actualiser cette implication, notre Communauté éducative se donne comme priorité de travailler les points suivants :

1. NTIC : poursuivre l'installation de matériel de projection multimédia dans les classes.
2. Langues modernes : faire mieux connaître aux élèves la culture flamande; organiser des échanges linguistiques, en particulier dans les classes en immersion.

3. Découverte d'autres cultures : Organisation de voyages de rhétos.
4. Vie de groupe et dépassement de soi : Participation aux classes vertes.
5. Découvertes historiques et architecturales : Visite d'une ville ou d'une région d'Europe par les élèves de 4es.
6. Parents : poursuivre la collaboration sous ses formes actuelles, développer et renforcer l'usage de la plateforme Smartschool.
7. Méthode de travail : poursuivre l'attribution de moyens structurels pour aider les élèves de la 1ère à la 6e.
8. Soutien aux élèves en difficulté : Proposition de remédiations, y compris pour les élèves du degré supérieur. Poursuite de l'attribution de moyens pour le coaching.
9. 1er degré : multiplier les initiatives et innovations pédagogiques pour soutenir l'éducation au choix et mener avec les élèves un travail d'orientation positive.

Tout ceci se développera et se réalisera dans un **cadre de vie** qui soutient l'apprentissage et qui contribue à la survie de l'humain sur la planète.

De janvier 2020 à décembre 2022, pour atteindre cet objectif, notre Communauté éducative se donne comme priorité de travailler les points suivants :

1. Rénovation des classes : poursuivre les travaux de peinture, le remplacement des bancs et l'aménagement.
2. Consommation d'énergie : remplacement progressif des ampoules actuelles par des lampes led ou basse consommation et mise en place de détecteurs de mouvements.
3. Gestion des déchets : recherche de solutions pour diminuer les déchets produits.
4. Mobilité : Encourager les alternatives à la voiture et soutenir l'usage du vélo.
5. Aménagement de la cour de récréation : Repenser l'espace commun en mettant en avant développement durable, préservation de la nature, convivialité du temps de pause et sérénité des interactions entre élèves.